



M. Guillaume PEPY
Président du Directoire de SNCF
M. Benjamin RAIGNEAU Directeur des Ressources Humaines
du Groupe Public Ferroviaire SNCF
2, place aux Etoiles
93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

A St Denis, le 27 Février 2018,

Objet : Préavis de Grève.

Messieurs,

À la suite de la DCI du 29 Janvier 2018 et de la Réunion de Concertation du 05 Février 2018 qui n'ont apporté aucune réponse satisfaisante aux revendications exprimées par SUD-Rail, conformément à l'article L.2512-2 du Code du Travail, la Fédération SUD-Rail dépose un préavis de grève qui débutera le 07 Mars 2018 à 20h00 et prendra fin le 09 Mars 2018 à 08h00.

Ce préavis couvre l'ensemble des salariés du Groupe Public Ferroviaire.
Le préavis couvre également tous ceux susceptibles de les remplacer pendant la période de grève.

Dans la continuité de la Démarche de Concertation Immédiate,
Ce préavis est motivé par :

- **Sur les congés payés:**
La Fédération SUD-Rail revendique donc la modification des textes SNCF (Statut, RH 0254, RH 0143) en supprimant toutes dispositions permettant d'écarter les jours de congés payés en raison d'absence maladie. Ces textes sont non seulement en opposition avec la Directive 2003/88/CE, mais aussi contraires à l'article 1 et 2 de la loi n°2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de lutte contre les discriminations.

La Fédération SUD-Rail revendique par ailleurs la régularisation de l'ensemble des personnels concernés en leur réattribuant les jours de congés payés écartés à tort à l'occasion de tout arrêt maladie non professionnels et ce depuis le 4 novembre 2003.

- **Sur les Repos Périodiques et les repos complémentaires et supplémentaires:**
Outre le STATUT, le RH 0254, le RH 0143, la Fédération SUD-Rail revendique la modification de la notice générale GRH 00086 concernant notamment les différents tableaux de répercussions des absences sur le crédit des congés et des repos (réduction en fonction de jours d'absence.)

Comme il est prévu par nos textes réglementaires, nous souhaitons être reçus dans le cadre de ce préavis et nous restons à votre entière disposition pour négocier pendant l'ensemble de la durée du préavis.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

La Fédération SUD-Rail